Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOTE
ARRETE MUNICIPAL N° 261020AR269CB

Arrêté portant réglementation du stationnement – Rue du Maréchal Foch à HONDSCHOOTE

Le Maire d'Hondschoote

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Considérant la demande faite par M.Mme VASSEUR Yannick, de réglementer le stationnement afin de mettre en place un traîneau de Père Noël,
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains,

ARRETE

Article 1° - Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur une place de stationnement face au n°41 rue du Maréchal Foch, du Vendredi 13 Novembre 2026 au Dimanche 17 janvier 2027.

Article 2° - L'interdiction énoncée à l'article 1° sera effective dès la mise en place des panneaux.

Article 3° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.
Les Services Municipaux, pour information et exécution.
M. LOUCHAERT Hervé, Adjoint au cadre de vie, sécurisation, pour information.
M.Mme VASSEUR Yannick, pour information et exécution.

HONDSCHOOTE, le 20 octobre 2026

Le Maire d'Hondschoote
F. DELATTRE

